





Finances, commande publique et informatique

Décision nº 2021-36

Objet : Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la bibliothèque

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 74 III 1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2016-34 autorisant la signature du marché,

Vu les avenants n°1 et 2 au marché précité,

Vu le projet d'avenant n°3,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 11 février 2021,

Considérant que l'avenant n° 3 a pour objet de prendre en compte, d'une part, la réalisation de prestations supplémentaires demandées par la maîtrise d'ouvrage de 22 576,97 € HT dans le cadre de modifications ou de compléments du programme lors de l'exécution des travaux, représentant une augmentation de 6,45 % par rapport au montant définitif arrêté par voie d'avenants n°2 de 350 047,80 € HT et d'autre part, la réalisation des études et suivi des travaux de reprise du bardage d'un montant forfaitaire de 11 625 € HT par la maîtrise d'œuvre en raison des malfaçons de l'entreprise titulaire du lot n°1.

DECIDE d'approuver l'avenant n°3 relatif au marché de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la bibliothèque de Sceaux avec le groupement formé par Basalt Architecture, Impédance, Atelier Akiko, E.P.B.V et Innovation Fluides.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 12 février 2021

Philippe LAURENT